



**Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur
l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à
l'échelle du Canada**

Rapport annuel pour l'exercice financier 2023-2024

Table des matières

Rapport annuel sur l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (l'Accord) pour l'exercice financier 2023-2024	3
Section 1 – Introduction	3
Section 2 – Abordabilité	5
Section 3 – Accessibilité.....	8
Section 4 – Qualité.....	14
Section 5 – Inclusion.....	17
Section 6 – Consultation auprès des parties prenantes.....	21
Section 7 – Rapports	25
Section 8 – Coûts administratifs	26
Section 9 – Indicateurs de l'Accord.....	26
Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur le financement des infrastructures d'apprentissage et de garde des jeunes enfants – Exercices 2023-2024 à 2025-2026 (Accord de financement des infrastructures)	31
Rapport annuel sur l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – Exercice financier 2023-2024....	
Section 1 – Accessibilité et abordabilité.....	32
Section 2 – Coûts administratifs	34

Rapport annuel sur l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (l'Accord) pour l'exercice financier 2023-2024

SECTION 1 – INTRODUCTION

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est heureux de présenter le troisième rapport annuel sur les avancées accomplies dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada pour l'exercice 2023-2024.

Le 12 décembre 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada ont signé un accord quinquennal prévoyant un investissement de 492 millions de dollars en fonds fédéraux. Le Nouveau-Brunswick injecte 53 millions de dollars supplémentaires en fonds provinciaux sur les trois dernières années de l'Accord (2023-2026).

Les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à collaborer, à créer des places dans des établissements de garderie éducative en milieu communautaire et à fournir un soutien pour faire en sorte que toutes les familles, sans égard au lieu géographique, ont accès à des options de haute qualité souples et inclusives. D'une part, les services de garderies éducatives de grande qualité permettent d'une part de favoriser le développement global des jeunes enfants pour qu'ils deviennent des adultes sains, autonomes et productifs; d'autre part, d'appuyer les parents qui entendent faire partie de la population active et d'assurer leur propre formation. Cette double mission consiste à améliorer l'éducation à la petite enfance et à soutenir les personnes éducatrices de la petite enfance qui veillent à long terme au succès des enfants.

En 2018, le Nouveau-Brunswick a lancé son programme de désignation permettant d'instaurer un système de garderies éducatives davantage géré et financé par le secteur public, mais exploité par le secteur privé. Le gouvernement a ainsi transformé le secteur des garderies éducatives en élaborant un cadre de politiques publiques complet qui a amélioré l'accès, l'abordabilité, l'inclusion et la qualité par la création d'un nouveau modèle

de prestation de services dans le cadre du programme de désignation. En vertu de l'Accord, seuls les établissements désignés ont droit au financement. Ils offrent des services aux enfants âgés de 0 à 5 ans avant leur entrée à l'école et sont tenus de satisfaire à des critères précis.

Le Nouveau-Brunswick continue de miser sur le succès de son programme de désignation pour élargir et continuer de favoriser l'accès à des garderies éducatives abordables et de grande qualité pour les familles. En 2022, le Nouveau-Brunswick a modifié la *Loi sur les Services à la petite enfance* pour y intégrer la désignation et l'harmoniser avec le programme de désignation prévu dans l'Accord. Son cadre réglementaire prescrit des mesures de contrôle des coûts, notamment les frais qu'une personne exploitante peut facturer aux parents pour des services de garderie éducatifs et établit le salaire à verser aux personnes éducatrices. Outre le contrôle des frais, des plans annuels d'amélioration de la qualité et une politique d'inclusion entraînant un réinvestissement de fonds dans la qualité des services doivent être élaborés et mis en œuvre.

Les établissements désignés offrant des services de garderie éducatifs équitables, abordables et de grande qualité ont la mission sociale de favoriser le développement des jeunes enfants pour qu'ils deviennent des adultes sains, autonomes et productifs; ainsi que d'appuyer les parents qui entendent faire partie de la population active et d'assurer leur propre formation. Le 31 mars 2024, les places dans les établissements désignés représentaient 96 % des places de garderies éducatives réglementées offertes aux enfants âgés de 0 à 5 ans avant leur entrée à l'école. D'ailleurs, 573 des 611 établissements agréés de la province sont désignés; et de ce nombre, 241 (42 %) sont des organismes sans but lucratif.

Les investissements dans le programme de désignation ont renforcé considérablement le secteur des garderies éducatives. Ils permettent à plus de familles d'obtenir des services de garderie abordables, inclusifs et de grande qualité et assurent la viabilité des activités. Au 31 mars 2024, 25 % d'enfants supplémentaires (2 769) fréquentaient un établissement désigné comparativement à septembre 2021. Les familles bénéficiant des services d'un établissement désigné ont économisé annuellement, en moyenne, 3 600 \$ par enfant par année depuis que les frais à la charge des parents ont diminué de moitié, soit en juin 2022.

Ces données confirment que les services de garderie éducatifs portent leurs fruits et qu'ils répondent aux besoins des familles tout en faisant en sorte d'être viables pour les propriétaires.

SECTION 2 – ABORDABILITÉ

Le 1^{er} juin 2022, le Nouveau-Brunswick a réussi à réduire de moitié, en moyenne, les frais à la charge des parents d'enfants d'âge préscolaire (de 0 à 5 ans) fréquentant un établissement désigné. Les frais quotidiens moyens facturés aux parents s'élevaient donc à 12,82 \$. Le Nouveau-Brunswick a aussi créé une Grille des frais normalisés à l'intention des parents qui indique les frais quotidiens maximaux pouvant être facturés aux parents d'enfants fréquentant un établissement désigné.

Le tableau ci-dessous présente la Grille des frais normalisés à l'intention des parents qui s'applique à tous les établissements désignés.

Tableau 1 : Grille des frais normalisés à l'intention des parents au 1^{er} juin 2022

		Nourrissons (de 0 à 24 mois)	Enfants d'âge préscolaire (âgés de 2 à 5 ans)
Grande région urbaine	Journée complète	21 \$	18 \$
	Journée partielle	12 \$	7 \$
Petite région urbaine et rurale	Journée complète	19 \$	16 \$
	Journée partielle	12 \$	7 \$

Le calcul des frais quotidiens moyens de 12,82 \$ facturés aux parents découle des données figurant dans la Grille des frais normalisés à l'intention des parents et du montant payé par ceux qui reçoivent une subvention totale ou partielle au titre du Programme de subvention pour parents. La répartition des enfants bénéficiant d'une subvention totale ou partielle figure au tableau 17 de la section 9 (*Indicateurs de l'Accord*).

Les familles dont les enfants d'âge préscolaire (âgés de 0 à 5 ans) fréquentent un établissement désigné verront leurs frais quotidiens s'établir en moyenne à 10 \$ d'ici le 31 mars 2026.

Seuil des frais du marché

Le Seuil des frais du marché désigne le coût quotidien maximal qu'une personne exploitante peut facturer pour des services rendus dans un établissement désigné. Il définit les limites d'augmentations de frais chargés par les établissements désignés, offrant ainsi une meilleure cohésion quant à la gestion des frais de garderie éducative dans

l'ensemble de la province. Voici les modifications apportées au Seuil des frais du marché qui ont pris effet le 1^{er} avril 2023 :

- Le Seuil des frais du marché a augmenté de 8 % pour les frais à temps plein et à temps partiel.
- Le délai exigé pour soumettre une augmentation des frais a été réduit, passant de 60 jours à 14 jours.
- Les paiements versés aux personnes exploitantes sont bimensuels et fondés sur des données réelles. La réception des paiements a lieu un ou deux jours ouvrables après la présentation du rapport.
- Les personnes exploitantes dont les frais chargés pour les journées ou les semaines complètes étaient plus de 20 % inférieurs au Seuil des frais du marché ont eu droit à une augmentation exceptionnelle et unique.

Le tableau ci-dessous présente le Seuil des frais du marché de 2023-2024 entré en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Tableau 2 : Seuil des frais du marché (avril 2023)

		Nourrisson	Enfant âgé de deux ans	Enfant d'âge préscolaire
Grande région urbaine	Journée complète	44,60 \$	39,64 \$	37,80 \$
	Journée partielle	33,48 \$	29,70 \$	28,40 \$
Petite région urbaine et rurale	Journée complète	40,07 \$	35,21 \$	33,80 \$
	Journée partielle	30,02 \$	26,46 \$	25,38 \$

Afin de continuer à donner accès à des services de garderie éducatifs, inclusifs et de qualité aux familles, le Nouveau-Brunswick a annoncé en mars 2024 les modifications au Seuil des frais du marché suivantes qui sont entré en vigueur en avril 2024 :

- Le Seuil des frais du marché augmentera de 3,6 % en ce qui a trait aux frais à temps plein et à temps partiel.
- Toutes les personnes exploitantes dont les frais sont inférieurs au Seuil des frais du marché de 2023 pourront bénéficier d'une augmentation unique de leurs frais, et ce, à concurrence de 3,6 % et pourvu qu'elle ne dépasse pas le seuil prescrit.

Le tableau ci-dessous indique le Seuil des frais du marché pour 2024-2025 entré en vigueur le 1^{er} avril 2024.

Tableau 3 : Seuil des frais du marché (avril 2024)

		Nourrisson	Enfant âgé de deux ans	Enfant d'âge préscolaire
Grande région urbaine	Journée complète	46,20 \$	41,06 \$	39,16 \$
	Journée partielle	34,68 \$	30,76 \$	29,42 \$
Petite région urbaine et rurale	Journée complète	41,51 \$	36,47 \$	35,01 \$
	Journée partielle	31,10 \$	27,41 \$	26,29 \$

Les augmentations du Seuil des frais du marché ne touchent pas les frais énoncés dans la Grille des frais pour les parents du tableau 1. Et elles sont financées par le gouvernement par l'entremise de la Subvention pour la réduction des frais aux parents.

Subvention pour la réduction des frais aux parents

La Subvention pour la réduction des frais aux parents aide les personnes exploitantes à couvrir la différence de revenu par rapport à la Grille des frais normalisés pour les parents (voir la section sur l'abordabilité ci-dessus) et le coût réel de fonctionnement de leur établissement désigné.

Analyse du coût des services de garderie éducatifs

Au début de 2024, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a mené une analyse du coût des garderies éducatives désignées typique afin de connaître le coût réel de ce type de services. Cette analyse permettra de déterminer les conditions assurant pour le gouvernement la viabilité des activités et la pérennité d'un système de garderie éducatives en milieu communautaire. Alors que le Nouveau-Brunswick adopte un système de services de garderie éducatifs davantage financé par les fonds publics, les résultats de cette analyse et le modèle de prestation de service permettront d'établir le modèle de financement requis pour que le gouvernement du Nouveau-Brunswick puisse offrir aux parents des frais de garde moyens de 10 \$/jour d'ici 2025-2026.

Voici les objectifs de l'analyse du coût des services de garde :

- Comprendre le coût d'exploitation de services de garderie éducatifs inclusifs et de grande qualité dans une garderie désignée.
- Déterminer les conditions de viabilité d'une garderie éducative désignée typique.
- Assurer la pérennité du financement par le gouvernement des services de garderie éducatifs en milieu communautaire.
- Utiliser les données pour prendre des décisions et évaluer le modèle de financement actuel.

La section 6 (Consultation auprès des intervenants) contient de plus amples informations sur les consultations relatives au coût des garderies éducatives.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats liés à l'abordabilité au cours de l'exercice 2023-2024.

Tableau 4 : Abordabilité

Indicateurs	Référence (2021)	Cibles	Financement alloué (2023-2024)	Financement dépensé (2023-2024)	Résultats (2023-2024)
Frais quotidiens moyens payés par les parents pour une place dans une garderie éducative désignée en décembre 2022	Frais quotidiens moyens de 35,66 \$	Réduction de 50 % des frais moyens des parents	64 500 000 \$	64 460 749 \$	Frais à la charge des parents réduits de moitié environ pour atteindre des frais quotidiens moyens de 12,82 \$

SECTION 3 – ACCESSIBILITÉ

Entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 mars 2024, les places désignées dans la province sont passées de 15 023 à 16 657 places, ce qui représente une augmentation de 11 %. Le 31 mars 2024, 614 places non désignées ont été transformées en places désignées et 1 020 places désignées nettes ont été créées au sein du système de garderies éducatives. Les nouvelles places nettes renvoient au changement net du nombre de places en garderie éducative agréée et désignée pendant la période de référence par rapport aux données du 1^{er} septembre 2021. Cette création de places a permis au système provincial de financer 55 % des places, selon les données du recensement de 2021.

Le nombre d'enfants ayant une place à temps plein dans un établissement désigné est passé de 11 103 en septembre 2021 à 13 872 en mars 2024, ce qui représente une hausse de 25 % depuis septembre 2021. Le pourcentage de places désignées occupées, c'est-à-dire le taux d'occupation, est passé de 74 % à 87 % de septembre 2021 à mars 2024. Selon les normes du secteur, les services de garderie éducatifs sont viables lorsque le taux d'occupation se situe entre 80 et 90 %.

Création de places

Le tableau ci-dessous présente les données sur les nouvelles places nettes du 1^{er} septembre 2021 au 31 mars 2024. Les nouvelles places nettes renvoient au changement net du nombre de places en garderie éducative agréée et désignée (les nouvelles places, moins les places éliminées) pendant la période de référence par rapport aux données du 1^{er} septembre 2021.

Tableau 5 : Nouvelles places désignées nettes de septembre 2021 à mars 2024

Type d'établissement	Référence : places désignées le 1 ^{er} septembre 2021	Total des nouvelles places désignées nettes en date du 31 mars 2024
Garderie éducative à temps plein/partiel à but lucratif	10 222	714
Garderie éducative à temps plein/partiel sans but lucratif	4 344	306
Milieu familial	457	0
Total	15 023	1 020

Voici des mesures qui ont contribué à la création de places :

- Réduction de moitié, en moyenne, des frais à la charge des parents.
- Utilisation de la liste d'attente pour les services de garderie éducatifs, Connexion garderies N.-B.
- Réaffectation des places non utilisées prévue dans la Politique 901 – *Attribution de places dans les garderies éducatives désignées*. Le MEDPE travaille étroitement avec les personnes exploitantes pour que les places non utilisées soient occupées avant de procéder à la réaffectation.
- Grille salariale du personnel éducatif de garderie (augmentations en avril 2022, avril 2023 et avril 2024).
- Formation rémunérée en milieu de travail pour les personnes éducatrices.
- Augmentations du Seuil des frais du marché (avril 2023 et avril 2024).

- Hausse des subventions de fonctionnement (avril 2023).
- Appel de propositions.

Politique 901 – Attribution de places dans les garderies éducatives désignées

Dans le souci de répondre à la forte demande de places pour nourrissons, l'exemption aux exigences de la Politique 901 a été prolongée indéfiniment afin que les nouvelles demandes pour des garderies éducatives désignées en milieu familial ayant des places pour nourrissons puissent se soustraire de l'appel de propositions. Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, la désignation de 14 garderies en milieu familial a permis de créer 28 places pour nourrissons dans la province.

Appel de propositions

Le 1^{er} décembre 2023, le Nouveau-Brunswick a mis à jour la [Grille d'attribution des places préscolaires désignées dans les garderies](#) et a publié le deuxième appel de propositions qui est demeuré ouvert jusqu'à ce que toutes les places désignées soient attribuées. La nouvelle Grille d'attribution de places tient compte des données sur les profils linguistiques du Profil du recensement, Recensement de la population de 2021.

Le 31 mars 2024, 1 986 places ont été attribuées à 582 nourrissons et à 1 404 enfants d'âge préscolaire dans le cadre de l'appel de propositions. Ces places ont été attribuées dans les communautés où le taux de financement était le plus faible, le taux d'occupation des garderies désignées était supérieur à 90 % et la croissance de la population était la plus marquée.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des places attribuées.

Tableau 6 : Répartition des places attribuées en date du 31 mars 2024

	Nouvelles places désignées attribuées au terme de l'appel de propositions de janvier 2023	Nouvelles places désignées attribuées dans le cadre de l'appel de proposition en vigueur du décembre 2023 au 31 mars 2024	Nombre total de places désignées attribuées en date du 31 mars 2024
Sans but lucratif	300	716	1 016
Milieu familial (exempté de l'appel de propositions)	66	24	90
À but lucratif	282	597	880
Total	648	1 337	1 986

Liste d'attente en garderie éducative

Connexion garderies N.-B. est une plateforme en ligne sécurisée qui aide les familles à identifier leurs besoins en matière de services de garderie éducatifs et qui les jumelle avec les garderies éducatives de leur communauté. Il se peut qu'un nombre de places plus élevé que celui indiqué dans la Grille d'attribution de places soit accordé aux demandeurs si les besoins de la communauté sont plus pressants, comme le montre la liste d'attente de services de garderie éducatifs. La liste d'attente de services de garderie éducatifs est mise à jour tous les mois et accessible en ligne.

Au 27 mars 2024, 4 572 enfants étaient inscrits sur Connexion garderies N.-B. Voici la répartition de ces enfants en fonction de leurs âges :

- 919 enfants pas encore nés;
- 2 029 nourrissons;
- 1 266 enfants d'âge préscolaire;
- 358 enfants d'âge scolaire.

Parmi les 4 572 inscriptions affichées sur Connexion garderies N.-B., la langue de service de préférence est :

- le français pour 667 enfants;
- l'anglais pour 2 907 enfants;
- aucune des deux pour 998 enfants.

Financement des immobilisations

Le financement des immobilisations est offert aux demandeurs retenus à l'issue de l'appel de propositions afin de créer des places désignées pour les enfants d'âge préscolaire au Nouveau-Brunswick et aux personnes exploitantes actuelles de garderies éducatives désignées sans but lucratif et de garderies éducatives désignées en milieu familial pour augmenter le nombre de places réservées aux nourrissons. Depuis mars 2023, le Nouveau-Brunswick a injecté 9 171 200 \$ dans 60 projets. Ce montant comprend des investissements de 6 972 000 \$ pour le démarrage et la préconstruction et de 2 198 500 \$ pour la création de nouvelles places, l'achat de matériel pédagogique, d'équipement et d'autres articles de qualité.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants de financement des immobilisations attribué entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 mars 2024.

Tableau 7 : Financement des immobilisations offert aux demandeurs de garderies éducatives désignées en 2023-2024

Type d'établissement	Nombre de projets	Financement, démarrage et préconstruction	Financement, création de places	Total du financement des immobilisations attribué
Sans but lucratif	16	3 276 000 \$	833 000 \$	4 188 000 \$
Milieu familial	18	126 000 \$	246 000 \$	293 500 \$
À but lucratif	26	3 570 200 \$	1 119 500 \$	4 689 700 \$
TOTAUX	60	6 972 200 \$	2 198 500 \$	9 171 200 \$

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats concernant l'accessibilité au cours de l'exercice 2023-2024.

Tableau 8 : Accessibilité

Indicateurs	Référence (2021)	Cibles 2023-2024	Financement alloué (2023-2024)	Financement dépensé (2023-2024)	Résultats (2023-2024)
Nombre net de nouvelles places créées	-	Attribution de 171 places inoccupées	Compris dans le financement pour l'abordabilité	Compris dans le financement pour l'abordabilité	Attribution de 545 places auparavant inoccupées
	-	Création de 543 places (217 en garderie éducative à but lucratif et 326 en garderie éducative sans but lucratif)	Compris dans le financement pour l'abordabilité	Compris dans le financement pour l'abordabilité	Création de 229 places*
Financement des immobilisations		33 garderies éducatives désignées ont obtenu des subventions d'immobilisations	6 400 000 \$	5 334 500 \$	46 garderies éducatives ont reçu un financement des immobilisations qui permettra de créer 85 places en milieu familial, 497 places en garderie éducative sans but lucratif et 510 places en garderie éducative à but lucratif
		Cibles pour 2022-2023 : Accorder 10 subventions de démarrage pour appuyer la création de places dans le secteur sans but lucratif.	Financement de 2022-2023 attribué : 1 000 000 \$	1 000 000 \$	10 subventions de démarrage permettront de créer 98 places en garderie éducative sans but lucratif

* La cible n'a pas été atteinte en raison de changements des échéanciers de projets, de retards de la part des entrepreneurs généraux et de retards d'approbation des permis. Ces places devraient être disponibles d'ici le 1^{er} mai 2024. Voir le tableau 17 de la section 9 (*Indicateurs de l'Accord*) pour voir une répartition par type de place.

SECTION 4 – QUALITÉ

Grille salariale du personnel éducatif de garderie

La Grille salariale du personnel éducatif de garderie (grille salariale du PÉG) sert au recrutement et à la rétention des personnes éducatrices. Elle est fondée sur les niveaux de formation et de qualification et les années d'expérience y sont pris en compte. Le 1^{er} avril 2023, une hausse de 1 \$/h a été ajoutée à la grille salariale du PÉG pour l'ensemble des niveaux et des échelons.

Au Nouveau-Brunswick, les deux niveaux d'entrée sont le niveau d'entrée et le niveau 1. Les exigences en matière de formation pour chaque niveau sont expliquées ci-dessous.

Niveau d'entrée :

- Introduction à l'éducation à la petite enfance (90 heures)
- Niveau des personnes éducatrices œuvrant auprès des enfants d'âge scolaire et du personnel de relève qui ne sont pas formés

Niveau 1 :

- Certificat ou diplôme en éducation de la petite enfance (ÉPE)
- Diplôme connexe en éducation ou en éducation de la petite enfance
- Diplôme d'études universitaires dans un autre domaine

Le salaire horaire des personnes éducatrices de niveau 1 est passé de 19 \$ à 25,35 \$ (échelon 3), ce qui représente une augmentation salariale de 33,4 % depuis mars 2022. Les personnes éducatrices au niveau d'entrée ont vu leur salaire horaire augmenté de 24,4 % lorsqu'il est passé de 14,90 \$ à 18,54 \$.

Le tableau ci-dessous présente la grille salariale du PÉG à compter du 1^{er} avril 2023.

Tableau 9 : Grille salariale du personnel éducatif de garderies éducatives en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023

	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
Niveau 1	22,00 \$	23,20 \$	24,47 \$
Niveau d'entrée	15,90 \$	16,87 \$	17,90 \$

Le Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il prévoit augmenter le salaire du PÉG des établissements désignés en mars 2024. Les augmentations de salaire prendront effet en avril 2024 pour le personnel éducatif des établissements désignés dans le cadre du Programme de soutien salarial au personnel éducatif de garderie (PSS-PÉG). Le salaire

horaire énoncé dans la grille salariale du PÉG augmentera de 3,6 % à compter du 1^{er} avril 2024.

Le tableau ci-dessous présente la grille salariale du PÉG à compter du 1^{er} avril 2024.

Tableau 10 : Grille salariale du personnel éducatif de garderies éducatives en vigueur à compter du 1^{er} avril 2024

	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
Niveau 1	22,79 \$	24,04 \$	25,35 \$
Niveau d'entrée	16,47 \$	17,48 \$	18,54 \$

Formation

Le tableau ci-dessous illustre la différence quant aux niveaux de formation entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 mars 2024.

Tableau 11 : Niveaux de formation de septembre 2021 à mars 2024

	1 ^{er} septembre 2021	31 mars 2024
Niveau d'entrée	53 % (2 273)	37 % (1 896)
Niveau 1	47 % (2 017)	63 % (3 238)
Nombre total de personnes éducatrices	4 290	5 134

Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes éducatrices anglophones et francophones en date du 31 mars 2024.

Tableau 12 : Niveaux de formation selon la langue en date du 31 mars 2024

	Personnes éducatrices anglophones	Personnes éducatrices francophones	Nombre total de personnes éducatrices
Niveau d'entrée	34 % (1 135)	43 % (761)	1 896
Niveau 1	66 % (2 236)	57 % (1 002)	3 238
Nombre total de personnes éducatrices	3 371	1 763	5 134

Introduction à l'éducation à la petite enfance – cours en ligne de 90 heures

Les personnes éducatrices sans formation postsecondaire officielle en éducation à la petite enfance doivent s'inscrire au cours en ligne « Introduction à l'éducation à la petite enfance ». Ce cours est offert gratuitement aux personnes éducatrices et est animé par le MEDPE. En 2023-2024, 346 personnes éducatrices anglophones et 158 personnes éducatrices francophones ont terminé la formation de 90 heures.

Outil d'évaluation – services de garderie éducatifs francophones

La mise en œuvre du curriculum en 2023-2024 a permis d'accroître encore davantage la qualité des services de garderie. Soixante-seize pour cent (158) des garderies éducatives francophones ont été évaluées au moyen de l'outil francophone « Évaluation de l'application du curriculum éducatif ». Parmi les garderies évaluées, 92 % ont obtenu au moins le résultat minimal requis de 72 % à cette évaluation, et 77 % ont obtenu plus de 85 %.

Taux de roulement de personnel

Comme partout au pays, le Nouveau-Brunswick a toujours de la difficulté à recruter et à maintenir en poste les personnes éducatrices. Le taux de roulement de personnel est passé de 24 % aux 31 mars 2023 à 25 % au 31 mars 2024. Au 31 mars 2024, le taux de roulement des personnes éducatrices au niveau d'entrée était de 33 %, alors qu'il était de 21 % pour celles au niveau 1.

Le tableau suivant énonce les objectifs et les résultats en matière de qualité pour l'exercice 2023-2024.

Tableau 13 : Qualité

Initiative de programme	Indicateurs	Référence (2021)	Cibles (2023-2024)	Financement alloué (2023-2024)	Financement dépensé (2023-2024)	Résultats (2023-2024)
Grille salariale	Nombre de personnes éducatrices recevant des augmentations salariales conformément au financement opérationnel de la nouvelle grille salariale destiné aux personnes exploitantes.	-	4 069 personnes éducatrices embauchées selon la grille salariale du PÉG	26 600 000 \$	26 601 164 \$	5 134 personnes éducatrices embauchées selon la grille salariale du PÉG

Formation	<p>Nombre de personnes éducatrices francophones qui ont terminé un certificat d'un an en éducation de la petite enfance par le truchement des programmes de travail-études et d'éducation en ligne à temps partiel</p> <p>Nombre de personnes éducatrices anglophones qui participent au programme d'apprentissage expérientiel</p>	-	<p>80 personnes éducatrices</p> <p>160 personnes éducatrices</p>	3 300 000 \$	4 600 084 \$	<p>74 personnes éducatrices</p> <p>150 personnes éducatrices</p>
Modèle d'encadrement et de mentorat	Nombre d'agentes et d'agents en pédagogie préscolaire qui ont terminé le modèle d'encadrement et de mentorat	-	13 agentes et agents	-	Financement saisi alloué au titre des frais d'administration (section 8)	25 agentes et agents
Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS)	Nombre de garderies participant à l'enquête TALIS	-	<p>112 garderies anglophones</p> <p>101 garderies francophones</p>	-	Financement alloué au titre des frais d'administration (section 7)	30 garderies anglophones et 95 garderies francophones
Formation	Nombre de personnes éducatrices formées	49 %	60 % d'ici 2025-2026	-	Aucun financement associé à cette cible	63 %

SECTION 5 – INCLUSION

Le travail suivant s'est poursuivi pour appuyer une amélioration de l'inclusion dans les garderies éducatives au Nouveau-Brunswick.

Programme d'appui à l'inclusion

Le Programme d'appui à l'inclusion offre un financement à l'appui du salaire total d'une personne travailleuse d'appui à l'inclusion dans les garderies éducatives agréées pour améliorer l'accès des enfants ayant des besoins supplémentaires qui nécessitent de l'aide pour participer de façon efficace et active aux activités quotidiennes d'une garderie éducative. Il offre aussi une formation et un soutien aux garderies éducatives pour fournir des milieux d'apprentissage de la petite enfance inclusifs et de grande qualité.

Deux modèles de soutien sont offerts :

Modèle de soutien partagé

Le modèle de soutien partagé permet à une personne travailleuse d'appui à l'inclusion d'aider plus d'un enfant (de 2 à 4 enfants) en fonction des besoins individuels de tous les enfants, qui sont différents. Le modèle de soutien partagé offre un niveau équilibré de soutien aux enfants afin qu'ils puissent participer de façon significative et permet d'offrir un soutien individuel seulement pendant certaines périodes, activités, transitions et routines, au besoin.

Modèle de soutien individualisé

Le modèle de soutien individualisé est en place et réservé uniquement aux enfants qui ont les besoins les plus intenses (c'est-à-dire ceux qui ont des problèmes de santé complexes à long terme). Il permet à une personne travailleuse d'appui à l'inclusion de fournir une planification et des stratégies personnalisées qui tiennent compte des besoins intenses continus d'un enfant devant faire l'objet de stratégies et de mesures de soutien particulières la plupart du temps afin de pouvoir participer activement et pleinement aux programmes et aux routines de l'établissement.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'enfants d'âge préscolaire qui ont reçu du soutien dans le cadre du Programme d'appui à l'inclusion en 2023-2024.

Tableau 14 : Répartition des enfants bénéficiant du Programme d'appui à l'inclusion en 2023-2024 en date du 31 mars 2024

	Modèle de soutien partagé	Modèle de soutien individualisé
Secteur francophone	74	93
Secteur anglophone	132	188
Total	206	281

Formation sur le modèle pyramidal et projet pilote de garderies éducatives inclusives

Le Nouveau-Brunswick a adopté une approche exhaustive de développement professionnel fondée sur les projets pilotes sur l'utilisation du cadre de modèle pyramidal mis en œuvre dans certaines garderies. Ce cadre de formation et d'encadrement fondé sur des données probantes répond aux besoins sociaux et affectifs des enfants et cible les comportements connexes. Les premières garderies éducatives à appliquer ce modèle pyramidal sont soutenues activement au moyen de stratégies novatrices axées sur les problèmes comportementaux et affectifs.

Avant d'élargir l'utilisation du modèle pyramidal, les garderies éducatives participantes feront l'objet d'une évaluation afin d'assurer la fidélité, ainsi que l'efficacité du modèle et de

l'approche. Les premières données dénotent des résultats positifs. En 2023-2024, 289 personnes éducatrices ont terminé la formation, continué de recevoir de l'encadrement continu et intégré des communautés de pratique.

Projet d'accessibilité

Le Nouveau-Brunswick en est à la deuxième année d'un projet pilote pluriannuel de financement pour les enfants âgés de 4 ans qui, autrement, n'auraient pas accès à des services de garderie éducatifs. L'élimination des obstacles à l'accessibilité consiste notamment à payer les frais quotidiens, le transport et le salaire du personnel supplémentaire pour assurer l'inclusion, le cas échéant. Le programme suit le calendrier scolaire, et les enfants y reçoivent des services durant les 12 mois précédant l'entrée à l'école.

Pour 2022-2023, les résultats préliminaires sont prometteurs dans les domaines bénéfiques à une transition scolaire réussie, notamment : le langage et la communication, le développement socioaffectif et le développement cognitif. Les résultats laissent entendre que, pour les enfants à risque, l'accès aux services de garderie éducatifs avant la maternelle a un effet positif sur leur développement, ainsi que sur leur famille. Voici un résumé des résultats :

- Le développement social et affectif de 83 % des enfants francophones et de 61 % des enfants anglophones s'est amélioré en ce qui a trait aux interactions, à la résilience et à la gestion des émotions.
- La moitié des enfants francophones et 54 % des enfants anglophones se sont améliorés sur le plan d'un ou de plusieurs autres aspects du développement, soit la motricité globale, la motricité fine, le langage, le développement cognitif et la conscience de soi.

En 2023-2024, 89 enfants (71 anglophones et 18 francophones) ont participé au programme dans plus de 50 établissements de garderie éducative de l'ensemble de la province.

Garderies éducatives autochtones

Les garderies éducatives autochtones peuvent demander un permis et une désignation. Du financement est offert aux garderies éducatives autochtones agréées par le truchement du Programme d'assistance aux services de garderie, le PSS-PÉG et le Programme d'appui à l'inclusion. Des fonds supplémentaires sont aussi disponibles dans le cadre du programme de désignation qui comprend : la Subvention pour la réduction des frais aux parents, des subventions de fonctionnement, le Programme de subvention pour parents et le soutien à la rémunération du PÉG pour celles qui appliquent la grille salariale établie. Au 1^{er} avril 2023, six garderies autochtones étaient agréées, dont trois qui étaient désignées.

Le Nouveau-Brunswick continue de collaborer avec les organismes et les communautés des Premières Nations afin de mieux comprendre leurs besoins et d'établir un plan pour les services de garderie éducatifs à l'intention des enfants autochtones. Des représentants de Premières Nations et des gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick travaillent collaborativement pour mettre en œuvre un système pancanadien de garderies éducatives intégrant les engagements énoncés dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Soutien aux garderies éducatives désignées permettant de les aider à intégrer des pratiques inclusives dans leur milieu

En vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance*, toutes les garderies éducatives agréées sont tenues d'élaborer et d'appliquer une politique d'inclusion qui englobe davantage d'enfants ayant un handicap ou ayant des besoins particuliers.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats en matière d'inclusion au cours de l'exercice 2023-2024.

Tableau 15 : Inclusion

Initiative de programme	Indicateurs	Référence (2021)	Cibles	Financement alloué (2023-2024)	Financement dépensé (2023-2024)	Résultats (2023-2024)
Financement servant à intégrer davantage les enfants ayant un handicap	Nombre d'enfants vulnérables soutenus par des mécanisme d'inclusion	109	206 enfants bénéficiant du soutien partagé et 281 enfants bénéficiant du soutien individualisé	6 200 000 \$	4 576 467 \$	206 enfants en soutien partagé et 281 enfants en soutien individualisé
Financement de services de garderie éducatifs à temps plein de qualité pour les enfants âgés de 4 ans issus d'une famille à faible revenu ou d'une famille qui n'y aurait autrement pas accès	Nombre d'enfants âgés de 4 ans issus d'une famille à faible revenu ou d'une famille qui n'y aurait autrement pas accès	-	100 enfants : 30 francophones et 70 anglophones	500 000 \$	486 340 \$	89 enfants 18 francophones et 71 anglophones

Formation sur le modèle pyramidal	Nombre de participants à la formation Positive Behaviour Support/Ap pui en gestion de comportement positif	-	Personnel éducatif : 80 anglophones et 100 francophones	-	-	Personnel éducatif : 149 anglophones et 140 francophones
Projet pilote sur les garderies inclusives	Nombre d'établissements participant au projet pilote	-	8 anglophones et 6 francophones de 2023 à 2025	-	-	8 anglophones et 6 francophones

SECTION 6 – CONSULTATION AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

Consultations auprès des communautés francophones

En juin 2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a tenu des séances de consultation virtuelles et en personne auprès de parents, de personnes exploitantes, d'éducatrices et d'éducateurs, d'acteurs économiques et d'autres parties prenantes de communautés francophones des quatre coins de la province pour discuter des priorités de l'Accord et de leurs besoins en matière de services de garderie. Les résultats de ces consultations ont éclairé le Plan d'action 2023-2026 dans le cadre de l'Accord. Voici les principaux enjeux soulevés pendant les consultations :

- Davantage de places francophones désignées sont requises.
- Les heures de service doivent être plus flexibles afin d'optimiser la participation au marché du travail.
- Les services de garderie éducatifs doivent être plus abordables, surtout pour les familles vulnérables.
- Une amélioration est nécessaire en matière de recrutement et de la rétention de personnes éducatrices francophones.
- Un moyen doit être proposé pour effectuer le suivi des besoins en matière de services de garderie des familles néo-brunswickoises.

Consultations concernant le coût des services de garderie éducatifs

Aux mois de mars et d'avril 2024, le Nouveau-Brunswick a consulté des personnes exploitantes d'établissements désignés afin de comprendre les enjeux auxquels ils sont confrontés, d'améliorer les services de garderie éducatifs et d'assurer la viabilité et la pérennité de ce secteur. Voici les éléments à retenir de ces consultations :

- Une série de dix séances de consultation virtuelles a été organisée pour écouter directement les personnes exploitantes. Des animateurs indépendants ont dirigé les discussions sur le modèle de financement actuel, les coûts liés à la prestation de services inclusifs de grande qualité, les problèmes associés aux coûts d'exploitation et comment les établissements composent avec les coûts imprévus.
- Les personnes exploitantes étaient invitées à soumettre par écrit leurs réponses aux questions posées pendant les séances en ligne.

Le rapport sur les rétroactions des personnes exploitantes sera rédigé au printemps 2024.

Le Nouveau-Brunswick mènera une analyse financière plus approfondie des coûts d'exploitation de divers types de services de garderie éducatifs en vue de peaufiner davantage le modèle de financement des établissements désignés. Dans le cadre de cette analyse, le ministère a demandé aux personnes exploitantes de répondre à un questionnaire financier et d'y joindre leurs états financiers les plus récents. Cette analyse orientera l'examen du financement des établissements désignés par le Nouveau-Brunswick.

En 2025-2026, le Nouveau-Brunswick adoptera un nouveau modèle de financement qui assurera la viabilité des services et la pérennité du système de garderies pour le gouvernement.

Tables des personnes exploitantes

En 2023-2024, le Nouveau-Brunswick a mis sur pied sept tables régionales des personnes exploitantes. Ces forums de discussion continue permettent de s'assurer qu'ils se mobilisent et abordent ensemble les éléments essentiels à la transformation des services de garderie éducatifs de la province. Ils permettent aussi de veiller à ce que tous les types d'établissements y soient représentés, soit les garderies éducatives désignées, les garderies éducatives désignées ayant un programme pour les enfants d'âge scolaire, les garderies éducatives désignées en milieu familial et les établissements en région urbaine et rurale, à but lucratif ou sans but lucratif. Les tables régionales se sont rassemblées en janvier 2024.

Deux membres de chaque table régionale ont été choisis pour siéger à la table provinciale des personnes exploitantes. Ce forum de discussion continue permet aux personnes

exploitantes de se réunir pour aborder les éléments essentiels à la transformation des services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick. La prochaine rencontre des membres de la table provinciale des personnes exploitantes est prévue pour avril 2024.

Communautés autochtones

Le Nouveau-Brunswick collabore avec les communautés et les organisations autochtones pour établir les priorités et un plan de services de garderie éducatifs pour les enfants autochtones dans un cadre de coordination dirigé par les autochtones et axé sur les forces. Des représentants autochtones et des représentants des gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick travaillent en comité pour mettre en œuvre un système pancanadien de garderies éducatives intégrant les engagements énoncés dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Témoignages

Réduction des frais de garde

La réduction des frais de garde au Nouveau-Brunswick nous a permis d'investir l'argent économisé dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour notre enfant. Nous avons également pu continuer d'inscrire notre enfant à des activités, comme la natation et le patinage, malgré l'augmentation du coût de la vie. La hausse de l'inflation ne nous a pas touchés autant que s'il n'y avait pas eu de réduction des frais de garde à ce moment-là. – Parent

La réduction des frais de garde fait du bien à notre petite famille. Nous avons fait des études postsecondaires pour avoir de bons emplois, et nous avons maintenant de gros prêts à rembourser. Nous sommes sur le marché du travail depuis sept ans et nous n'avons pas terminé de les rembourser. Nous devons donc nous serrer la ceinture.

Nous avons hésité longtemps avant de fonder une famille en raison du coût de la vie et de l'inflation. Un enfant entraîne un lot de dépenses, comme la garderie, la nourriture, les vêtements et les activités, pour ne nommer que celles-là. Et c'est sans compter le congé de maternité qui s'accompagne d'une baisse de revenu considérable. La réduction des frais de garde nous permet d'équilibrer notre budget et de planifier l'arrivée d'un deuxième enfant. Notre premier enfant pourra continuer de fréquenter la garderie, ce qui est important pour nous, car ce service lui permet de socialiser et de recevoir une éducation préscolaire de qualité.

Nous pouvons également économiser de l'argent pour les études supérieures de nos enfants. Cette initiative nous a grandement aidés, et nous croyons qu'elle permettra à de nombreuses familles avec de jeunes enfants de mieux répondre à leurs besoins et d'alléger leur stress financier. – Parent

Leadership pédagogique

Le programme m'aide à me remettre en question et à écouter les autres. Je vois que des personnes vivent des difficultés identiques ou similaires aux miennes. Je peux prendre du recul et vérifier si je suis toujours sur la bonne voie pour devenir un bon leader pédagogique. –
Personne administratrice

Il ne fait aucun doute que le contenu m'a poussé à remettre en question mes compétences en leadership et à les améliorer. Le fait de bien connaître mes forces et mes difficultés en tant que leader pédagogique m'aidera certainement à mieux évaluer mon travail. – Personne administratrice

Projet d'accessibilité

Les changements sont remarquables. Le projet a aidé ma fille sur le plan de l'adaptation et du langage. J'ai également reçu des conseils pour l'organisation à la maison, et elle est davantage prête à aller à l'école. Si elle n'avait pas pu aller à la garderie, j'aurais demandé que son entrée à l'école soit reportée. – Mère d'une enfant atteinte d'un trouble du spectre de l'autisme

Maintenant, les amis le comprennent mieux, et nous avons remarqué une remarquable amélioration. Il parle davantage, et cela l'aide à tisser des liens avec les amis. Ce sont des enfants qui seront aussi ensemble à la maternelle. – Personne éducatrice

Formation sur l'inclusion

La formation permettra aux participants de mieux comprendre l'importance d'un milieu inclusif pour respecter la diversité et l'unicité des enfants et se livrer à des réflexions sur ce sujet. Elle fournit aussi de l'information et des stratégies pour mettre en œuvre des pratiques pédagogiques universelles qui appuient l'éducation inclusive tout en respectant le curriculum éducatif. – personnes éducatrices en formation sur les pratiques pédagogiques inclusives

Introduction à l'éducation à la petite enfance (90 heures)

J'ai vraiment aimé la formation. J'ai appris de bonnes techniques, ainsi que de nouveaux jeux et de nouvelles méthodes pour aider les enfants. C'est certain que je vais utiliser bon nombre de méthodes présentées durant la formation et j'en utilise déjà!

– Personne éducatrice

J'ai aimé tout le contenu à lire et à regarder. Il est inspirant et il répond à de nombreuses questions que je me posais depuis mes débuts dans le métier. – Personne éducatrice

Ce qui a changé le plus dans mon approche, c'est la communication. Au lieu de parler au-dessus des enfants comme je le faisais avant, je me place à leur hauteur et j'établis un contact visuel pour leur parler. Je crois maintenant que les enfants sont les mieux placés pour savoir s'ils ont faim ou non ou s'ils sont prêts à faire des jeux risqués, à les essayer et à tester leurs limites.

Lorsque je travaillerai à temps plein dans une garderie, je m'organiserai pour amener l'extérieur à l'intérieur et le contraire aussi. Je sais à quel point il est important de passer du temps dehors, alors nous jouerons à l'extérieur dans toutes les conditions météorologiques.

Je vais continuer de m'améliorer professionnellement en continuant d'écouter les enfants et de collaborer avec eux et les familles, et en incluant toujours tout le monde. Je vais continuer d'apprendre et de me perfectionner. – Personne éducatrice

SECTION 7 – RAPPORTS

Le Nouveau-Brunswick utilise le portail des garderies pour faciliter la gestion publique de ses services de garderie éducatifs. La loi prévoit que toutes les personnes exploitantes de garderies éducatives agréées doivent utiliser les portails relatifs aux services de garderie. Voici en quoi consistent les portails actifs en ce moment :

Portail des exploitants : plateforme numérique rationalisée conçue pour améliorer la communication entre les personnes exploitantes et le gouvernement et réaliser des gains d'efficacité. Il simplifie la gestion des programmes et les processus de financement pour les personnes exploitantes tout en améliorant les flux de travail et les mécanismes de paiement au moyen de déclarations bimensuelles des enfants inscrits et des heures de travail des personnes éducatrices. Ce portail leur donne également accès à la liste d'attente pour les services de garderie et permet d'envoyer des offres d'inscription directement aux parents.

Portail des parents : plateforme permettant aux parents d'accéder aux services de garderie éducatifs qui répondent le mieux aux besoins de leur famille. Les parents peuvent s'y inscrire sur la liste d'attente pour les services de garderie éducatifs, rechercher les places disponibles dans leur communauté, voir les coordonnées et les rapports d'inspection des établissements, présenter une demande de subvention et trouver des ressources pour la petite enfance.

Portail des éducateurs : une personne éducatrice peut y afficher ses titres de formation et son historique de paiement au titre de la subvention salariale.

Le Nouveau-Brunswick recueille les données sur les établissements agréés par le gouvernement provincial et les places de garderie dans les communautés autochtones. Toutefois, aucune donnée supplémentaire ne sera recueillie sur les enfants autochtones sans consulter d'abord la communauté autochtone et obtenir son approbation.

SECTION 8 – COÛTS ADMINISTRATIFS

Le tableau ci-dessous énonce les coûts administratifs de l'exercice 2023-2024.

Tableau 16 : Coûts administratifs

Financement alloué (2023-2024)	Financement dépensé (2023-2024)	
2 700 000 \$	Services de consultation	22 912,53 \$
	Salaires	2 188 194,49 \$
	Autres coûts administratifs	762 183,83 \$
	Total	2 973 290,85 \$

SECTION 9 – INDICATEURS DE L'ACCORD

Le tableau ci-dessous présente d'autres résultats de l'exercice 2023-2024.

Tableau 17 : Indicateurs de l'Accord

Principe	Résultat	Indicateur	Résultats
Abordabilité	Diminuer les frais moyens de garde par jour	Frais quotidiens moyens payés par les parents pour une place de garderie éducative réglementée à la fin de chaque exercice financier	Frais à la charge des parents réduits environ de moitié pour atteindre des frais quotidiens moyens de 12,82 \$
		Nombre d'enfants de moins de 6 ans bénéficiant de subventions, selon le nombre de familles recevant des subventions partielles et complètes	Total : 4 354 enfants (1 224 francophones et 3 130 anglophones) 2 242 recevant des services gratuits (623 francophones et 1 619 anglophones) 2 112 recevant une subvention partielle (601 francophones et 1 511 anglophones)

Accessibilité	Augmenter le nombre de places disponibles dans les garderies éducatives	Nombre net de places créées pendant l'exercice financier, selon le groupe d'âge des enfants et le type de milieu	<p>Nombre total net de nouvelles places désignées : 229</p> <p>Nombre net de nouvelles places : 229</p> <p>Nombre net de nouvelles places en milieu familial : 8</p> <p>Nombre net de nouvelles places dans les établissements : 221</p> <p>Places pour nourrissons en établissement à but lucratif : 30</p> <p>Places pour enfants d'âge préscolaire dans les établissements à but lucratif : 25</p> <p>Places pour enfants d'âge préscolaire à temps partiel dans les établissements à but lucratif : -59</p> <p>Places pour nourrissons dans les établissements sans but lucratif : 57</p> <p>Places pour enfants d'âge préscolaire dans les établissements sans but lucratif : 178</p> <p>Places pour enfants d'âge préscolaire à temps partiel dans les établissements sans but lucratif : 10</p>
		Nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente pour une place de garderie éducative réglementée	<p>Au 27 mars 2024, la liste d'attente de la province comptait 4 572 enfants répartis ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants pas encore nés : 919 • Nourrissons : 2 029 • Enfants d'âge préscolaire : 1 266 • Enfants d'âge scolaire : 358

Nombre total de places dans les garderies éducatives aux 31 mars 2024, selon le groupe d'âge des enfants et le type de milieu

Résultats (2023-2024) :

Places agréées	Places anglophones			Places francophones			Total des places		
	Nourrissons	Précolaires	Total 0-5 ans	Nourrissons	Précolaires	Total 0-5 ans	Nourrissons	Précolaires	Total 0-5 ans
31 mars 2024									
But lucratif	1 120	6 550	7 670	615	3 384	3 999	1 735	9 934	11 669
Centre temps plein	1 120	6 357	7 477	615	3 322	3 937	1 735	9 679	11 414
Centre temps partiel	0	193	193	0	62	62	0	255	255
But non lucratif	479	3 186	3 665	311	1 668	1 979	790	4 854	5 644
Centre temps plein	364	2 624	2 988	230	1 481	1 711	594	4 105	4 699
Centre temps partiel	6	344	350	0	42	42	6	386	392
Garderie en milieu familial	109	218	327	81	145	226	190	363	553
Grand total	1 599	9 736	11 335	926	5 052	5 978	2 525	14 788	17 313

Places désignées	Places anglophones			Places francophones			Total des places		
	Nourrissons	Précolaires	Total 0-5 ans	Nourrissons	Précolaires	Total 0-5 ans	Nourrissons	Précolaires	Total 0-5 ans
31 mars 2024									
But lucratif	1 120	6 367	7 487	606	3 264	3 870	1 726	9 631	11 357
Centre temps plein	1 120	6 237	7 357	606	3 212	3 818	1 726	9 449	11 175
Centre temps partiel	0	130	130	0	52	52	0	182	182
But non lucratif	476	2 889	3 365	299	1 636	1 935	775	4 525	5 300
Centre temps plein	364	2 405	2 769	222	1 475	1 697	586	3 880	4 466
Centre temps partiel	6	281	287	0	22	22	6	303	309
Garderie en milieu familial	106	203	309	77	139	216	183	342	525
Grand total	1 596	9 256	10 852	905	4 900	5 805	2 501	14 156	16 657

Qualité	Amélioration de la qualité des services de garderie éducatifs	Nombre et pourcentage de personnes qui travaillent dans les programmes de garderies éducatives réglementées et qui satisfont aux exigences en matière de certification et d'éducation	En date du 31 mars 2024 : Membres du personnel éducatif formés : 3 238 (63 %) Membres du personnel éducatif non formés : 1 896 (37 %) Total : 5 134
		Salaires des personnes éducatrices selon les catégories de certification, y compris les améliorations salariales, les compléments ou les suppléments	Salaire moyen en mars 2024 : personnes éducatrices, niveau 1 (nourrissons et enfants d'âge préscolaire) : 25,21 \$/heure personnes éducatrices, niveau d'entrée (nourrissons et enfants d'âge préscolaire) : 17,93 \$/heure
		Dépenses publiques annuelles consacrées à la formation et au perfectionnement professionnel du personnel éducatif de la petite enfance	4 600 084 \$ (financement pancanadien)
		Ratio enfants-personnel parmi les fournisseurs de services de garderie éducatifs agréés	Au Nouveau-Brunswick, les ratios enfants-personnel sont assujettis au règlement sur les permis de la <i>Loi sur les services à la petite enfance</i> (paragraphe 9(1)).
Inclusion	Augmenter le nombre de places inclusives	Nombre de places inclusives créées ou converties, selon le groupe d'âge et le type de milieu	Le 31 mars 2024, 487 enfants d'âge préscolaire bénéficiaient du Programme d'appui à l'inclusion.
		Nombre et proportion d'établissements ou de fournisseurs qui offrent des services flexibles (p. ex. : services non traditionnels, entre autres les heures flexibles/irrégulières, fin de semaine et services d'urgence; et la distribution géographique des places)	20 garderies éducatives (17 établissements et 3 garderies éducatives en milieu familial)

	<p>Nombre et proportion d'enfants âgés de moins de 6 ans bénéficiant d'arrangements flexibles dans des garderies éducatives réglementées</p>	<p>Total</p> <ul style="list-style-type: none"> • 129 places pour nourrissons • 516 places pour les enfants d'âge préscolaire <p>Grandes régions urbaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • 106 nourrissons • 413 enfants d'âge préscolaire <p>Petites régions urbaines et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 nourrissons • 103 enfants d'âge préscolaire
	<p>Nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans ayant un handicap et nombre d'enfants ayant besoin de soutiens améliorés ou individuels qui ont une place dans une garderie éducative réglementée</p>	<p>281 faisant l'objet d'un modèle de soutien individualisé 206 faisant l'objet d'un modèle de soutien partagé</p> <p>Total : 487 enfants</p>
	<p>Nombre ou proportion de fournisseurs de services de garderie éducatifs qui offrent des services adaptés aux besoins des enfants ayant un handicap et des enfants ayant besoin de soutiens améliorés ou individuels</p>	<p>44 % (254/573)</p>
	<p>Nombre de garderies éducatives agréées par le gouvernement provincial et nombre de places dans des communautés autochtones</p>	<p>Établissements : 6</p> <p>Places pour nourrissons : 15 Places pour enfants d'âge préscolaire : 179</p>
	<p>Nombre d'enfants racisés, y compris les enfants noirs âgés de moins de 6 ans ayant une place dans des garderies éducatives réglementées</p>	<p>Données non recueillies</p>

Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur le financement des infrastructures d'apprentissage et de garde des jeunes enfants – Exercices 2023-2024 à 2025-2026 (Accord de financement des infrastructures)

Le 28 mars 2024, le Nouveau-Brunswick a signé l'Accord de financement des infrastructures qui prévoit des fonds supplémentaires de 12,4 M\$ sur trois ans (de 2023 à 2026). L'Accord de financement des infrastructures est joint à l'Accord et fournit des fonds supplémentaires pour les projets d'infrastructure qui permettent la création de places désignées dans des garderies éducatives sans but lucratif, compte tenu des difficultés qu'éprouvent les personnes exploitantes de ce type d'établissement en matière de coûts d'immobilisation.

Le montant de 2023-2024 reporté à 2024-2025 est entier. Par conséquent, aucune initiative ni aucun résultat n'est à déclarer pour 2023-2024.

Rapport annuel sur l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – Exercice financier 2023-2024

Le programme de désignation du Nouveau-Brunswick a été créé dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2017-2020 et amélioré au fil des accords subséquents entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral.

SECTION 1 – ACCESSIBILITÉ ET ABORDABILITÉ

Programme de désignation

La désignation est attribuée aux garderies éducatives agréées qui offrent des services aux enfants âgés de 0 à 5 ans, soit avant leur entrée à l'école, dans le cadre d'un processus de demande. Le programme de désignation garantit que les familles voient leurs frais de garde diminuer et que les enfants bénéficient d'une amélioration de la qualité de l'ensemble des services, y compris des pratiques inclusives pour les enfants ayant des besoins particuliers et une inclusion sociale des groupes culturels minoritaires.

Par souci d'abordabilité et d'accessibilité, les parents d'enfants fréquentant une garderie éducative désignée bénéficient d'une réduction des frais et leur facturer un montant plus élevé que celui des frais quotidiens énoncés dans la Grille des frais normalisés pour les parents est impossible. Pour de plus amples informations sur la grille des frais normalisés relatifs aux parents, veuillez consulter la section 2 (Accessibilité). Les établissements désignés bénéficieront de subventions de fonctionnement et davantage de soutien au personnel éducatif afin qu'ils puissent offrir des programmes de plus grande qualité.

En vertu de l'Accord, seuls les établissements désignés ont droit de recevoir le financement de réduction des frais des parents et de créer des places. En 2022, le Nouveau-Brunswick a modifié la *Loi sur les services à la petite enfance* pour y intégrer la désignation. Ces modifications harmonisent les exigences et les obligations dans le cadre du programme de désignation et de l'Accord. Pour en savoir davantage sur le programme de désignation, veuillez consulter [l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – Plan d'action 2021-2023 du Nouveau-Brunswick](#).

Le tableau ci-dessous présente les cibles pour 2023-2024.

Tableau 1 : Croissance du programme de désignation

Indicateurs	Référence (2022)	Cibles	Financement alloué (2023-2024)	Financement dépensé (2023-2024)	Résultats (2023-2024)
Nombre d'établissements désignés	567	567	11 913 917 \$	12 400 527 \$	567

Financement opérationnel

Les subventions de fonctionnement sont versées mensuellement aux établissements désignés pour compenser les coûts de gestion du programme de désignation et appliquer la politique de frais réduits. Le financement opérationnel est déterminé en fonction du nombre d'inscriptions et communiqué par l'intermédiaire du Portail des exploitants.

Le 1^{er} avril 2023, les subventions de fonctionnement ont été augmentées à 15 \$ par jour par place pour nourrisson occupée (auparavant, elles étaient de 10 \$ par jour pour les établissements et de 2,50 \$ par jour pour les garderies en milieu familial). Cette subvention sert à améliorer la disponibilité de ces places, car les familles et les parties prenantes ont confié que les services de garde pour nourrissons constituent un obstacle important à la participation des parents au marché du travail, particulièrement pour les femmes. Les subventions pour les places préscolaires sont passées à 3 \$ par jour par place occupée (auparavant, elles étaient de 2,50 \$ par jour pour les établissements et les garderies en milieu familial).

Le tableau ci-dessous présente le financement opérationnel.

Tableau 2 : Montants de financement opérationnel au 1^{er} avril 2023

	Nourrissons (âgés de 0 à 24 mois)	Enfants d'âge préscolaire (âgés de 2 à 5 ans)
Garderie éducative en milieu familial désignée	15 \$/jour	3 \$/jour
Établissement de garderie éducative désigné	15 \$/jour	3 \$/jour

Subventions

Les parents ou tuteurs ne consacrent pas plus de 20 % de leur revenu brut annuel pour les enfants inscrits dans un établissement désigné. Le niveau de subvention est établi au moyen d'une échelle mobile et ceux qui y sont admissibles doivent avoir un revenu familial

annuel brut inférieur à 80 000 \$. Les services de garderie sont gratuits pour les familles dont le revenu brut annuel est inférieur à 37 500 \$.

Au 31 mars 2024, 4 354 enfants bénéficiaient du Programme de subvention pour parents, soit 180 enfants de plus qu'en mars 2023. De plus amples informations sur les subventions figurent au tableau 17 de la section 9 (*Indicateurs de l'Accord*). Le tableau ci-dessous présente les subventions pour parents par niveau de revenu.

Tableau 3 : Subventions par niveau de revenu en date du 31 mars 2024

31 mars 2024	Revenu familial brut											Total
	0 \$ - 37 500 \$	37 501 \$ - 42 500 \$	42 501 \$ - 47 500 \$	47 501 \$ - 52 500 \$	52 501 \$ - 57 500 \$	57 501 \$ - 62 500 \$	62 501 \$ - 67 500 \$	67 501 \$ - 72 500 \$	72 501 \$ - 77 500 \$	77 501 \$ - 80 000 \$	80 000 \$ +	
Nourrissons	299	46	51	25	33	32	28	24	19	18	1	576
Préscolaires	2 002	333	308	267	184	174	163	144	134	67	2	3 778
Total	2 301	379	359	292	217	206	191	168	153	85	3	4 354
%	53 %	9 %	8 %	7 %	5 %	5 %	4 %	4 %	4 %	2 %	0 %	

SECTION 2 – COÛTS ADMINISTRATIFS

Des fonds sont attribués pour couvrir une partie des coûts administratifs, notamment pour la dotation, la gestion de portefeuille et de projets, l'élaboration de politiques, l'amélioration des systèmes, la conception de programmes et la prestation de services.

Le tableau ci-dessous présente les frais d'administration de l'exercice 2023-2024.

Tableau 4 : Coûts administratifs

Financement alloué (2023-2024)	Financement dépensé (2023-2024)
1 323 768,50 \$	837 158 \$